

CHAMPOLY
SA
10F

CHAMPOLY

Service des Sites
Perspectives et Paysages

ARRETE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission des Sites Perspectives et paysages de la Loire dans sa séance du 19 Avril 1946

ARRETE :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de la Loire le site des "Cornes d'Urgé et ses abords, commune de Champoly.

Délimitation du site:

- au nord - le chemin rural de Lagrolle à St-Marcel d'Urgé, de l'angle Nord-Ouest de la parcelle II9 à l'angle Nord-Est de la parcelle I20.
- à l'Est - la limite communale de Champoly et Saint-Martin d'Urgé jusqu'au chemin rural qui longe les bords Sud des parcelles I26. I25.
Ce chemin rural et le bord Est de la parcelle I40.
- au sud - le bord sud de la parcelle I40 - les chemins ruraux qui longent les parcelles I40. I46. I47 - puis le chemin rural du bourg à Urgé de la parcelle I47 à la parcelle I76.
- à l'Ouest - le bord ouest des parcelles I76. I75.
puis le chemin rural qui borde au nord la parcelle I75
enfin le chemin rural longeant au sud-ouest les parcelles II6. II9, le bord Ouest de cette dernière parcelle

Parcelles cadastrales visées:

section A - II6 à I26. I40. I43. I44. à I76.

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au
préfet du département pour les archives de la préfecture
au maire de la commune de Champoly et aux propriétaires
intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste
annexée au présent arrêté, qui seront responsables chacun
en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 26 JUIN 1916

Pour Ampliation

Le Chef du Bureau des

Le Directeur du Collège
signe: Wolff

Rejoindre

Annexe à l'arrêté du 26 JUIL 1946
portant inscription sur l'inventaire des sites
pittoresques de la Loire des Cornes d'Urfé
commune de Champoly

Section A -

Commune de Champoly.....I24.25 I25.I47.I65.I66.I70.I72.
CHANTELOT Claude à Coupière Puy-de-Dôme....I59.I60.I62 à I64.I6
CORNET Antoine à la Grolle par Champoly.....II7.
GOUPY Frédéric
11bis rue de la Visitation à Paris.....II6.II8 à I23.I26.I40.
I43 à I46.I48 à I54.I56 à I58.I6I.I68.I69.I73 à I76.
LAURENT Jean Vve et CHANTELOT Claude à Juré (Loire)...I55.
RODAMEL Mathieu à la Grolle par Champoly.....II8.

CHAMPOLY.

16N. Neiretable 3.4. 1/25 000 c

